



Hem, le 22 JUIN 2019

*Cabinet du Maire**Tél. 03 20 66 58 34**Fax: 03 20 81 17 18*

Nos réf. : STA/LP/SF/AGD/20190405

Dossier suivi par M Plaisier

Tél : 03 20 66 58 26

Monsieur DELABY
Vice-président de la METROPOLE
EUROPEENNE DE LILLEAménagement du Territoire - Stratégie
d'urbanisme Urbanisme réglementaire -
Règlement Local de Publicité Agriculture -
Stratégie alimentaire et ruralité

1, rue du Ballon BP749

59034 LILLE CEDEX

*A l'attention de Monsieur Maxime BITTER, Directeur urbanisme, aménagement et ville***Objet** : avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sur le projet de
la Tribonnerie 2

Monsieur le Vice-Président,

Je me permets par la présente de vous porter à connaissance l'avis de la ville suite à la transmission par vos services de l'étude d'impact et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France (MRAE) concernant le projet de création de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Tribonnerie 2.

Dans un premier temps et au vu du contenu de l'avis de la MRAE, je vous confirme la volonté de la ville de voir les études préliminaires complétées conformément aux demandes de précisions de la MRAE afin de sécuriser complètement le dossier de création de ZAC.

Malgré le retard complémentaire que cela entraînera sur la création de la ZAC, **il est indispensable de mettre à la disposition du public, de la MRAE et des élus une étude d'impact affinée concernant les espèces et milieux impactés par le projet.**

Afin de permettre une réponse complète et conjointe de la ville et de la MEL, je me permets de vous apporter divers éclairages sur les points soulevés par l'avis de la MRAE.

D'après la MRAE, il serait nécessaire d'étudier des implantations alternatives et plus favorables d'un point de vue environnemental et sanitaire pour l'accueil de nouveaux logements sur la commune.

Sur ce point, je tiens d'abord à rappeler que le site de la Tribonnerie est identifié de longue date comme un site d'extension urbaine. Il était déjà inscrit dans le PLU intercommunal de 2004 et a même fait l'objet il y a quelques années d'une réduction de moitié de sa surface à urbaniser aboutissant à la configuration actuelle avec une zone naturelle préservée de plusieurs hectares.

Par ailleurs, ce site est déjà contenu dans l'enveloppe urbaine Hémoise ceinturée des voies de contournement métropolitaine. La Tribonnerie 2 est en continuité directe avec des quartiers urbains tel que la Tribonnerie 1 et surtout le



quartier Hempenpont, quartier historique parmi les plus anciens de la commune. Le site sera donc en futur cœur de ville, comme la Vallée 2 à l'époque, en proximité immédiate des commerces de la rue du Général Leclerc, des équipements publics et scolaires et des transports en commun (lignes de bus rue du Général Leclerc).

Au vu des documents de planification en vigueur tels que le SCOT et le PLU, il n'y a pas d'autres zones à urbaniser disponibles aussi opportunes. En effet, afin de préserver les espaces agricoles et naturels, le SCOT a sanctuarisé l'ensemble de la plaine agricole au Sud et à l'Est de la commune dans des hémicycles. De plus, le sud de la commune est couvert par un Plan de Prévention des Risques Inondables de la Marque qui interdit tout développement urbain au vu des zones d'expansion des crues. Théoriquement, l'urbanisation pourrait se poursuivre vers Croix en parallèle du quartier de Beaumont et de l'autre côté du CD6d, or ce site est tout aussi près du CD6d, est moins urbain, et présente des terres agricoles plus grandes et mieux exploitées que celles du site de la Tribonnerie 2. Il ne resterait donc plus que la plaine du Civron au Nord de la zone d'activité des 4 vents, cependant cette plaine agricole est bien plus qualitative avec plusieurs sièges d'exploitation. De plus, l'investissement en équipement serait plus lourd et la proximité avec les ouvrages routiers est encore plus forte puisqu'il s'agit du CD700 dont le doublement est à l'étude.

La ville tient à rappeler qu'elle participe à la reconstruction de la ville sur la ville avec un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain en quartier d'intérêt régional ambitieux dont la convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain devrait être signée cette année. L'amélioration de la qualité des logements, des espaces publics et la fluidification du parcours résidentiel est au cœur de ce projet. Le site de la Tribonnerie 2 est d'ailleurs identifié parmi les sites nécessaires à la reconstitution de l'offre compte tenu des logements déconstruits.

La MRAE s'interroge sur le nombre de stationnement à la parcelle et plus globalement sur la place de la voiture au sein du futur quartier. Nous ne pouvons ignorer le taux moyen de motorisation des foyers élevés sur le territoire par rapport à la moyenne métropolitaine ainsi que la desserte actuelle en transport en commun.

Le choix s'est donc porté sur un nombre de places de stationnement à la parcelle cohérent et réaliste en fonction du logement et permettant de préserver la voirie et les espaces publics des véhicules. Enfin, les aires de stationnement projetées sur le site ont été pensées afin d'être mutualisées à la fois entre les activités et équipements actuels et futurs mais aussi destinées au covoiturage.

Je tiens à rappeler que la ville est volontariste dans sa politique de multimodalité avec le soutien au développement des transports en commun lourd et l'amélioration des continuités sur son territoire. Ainsi, la place du vélo et des piétons est centrale dans le futur projet avec des zones de rencontre à la circulation apaisée ainsi qu'une rue de la Tribonnerie recalibrée pour accueillir piétons et cycles en toute sécurité. Le rond-point voisin dit « rond point du Clos de la Source » doit d'ailleurs faire l'objet prochainement d'un réaménagement par la Métropole Européenne de Lille afin de permettre une véritable traversée qualitative et sécurisée des cycles.

Le CD6d est au cœur de plusieurs remarques de l'avis de la MRAE. Il est donc crucial de rappeler la volonté de la ville de voir cette voie express déclassée afin d'être transformée en voie urbaine. Ce réaménagement complet permettra en

plus de limiter la circulation et la sécuriser, de réduire la pollution atmosphérique générée par la saturation de cet axe, de développer une piste cyclable en site propre entre Villeneuve d'Ascq et Roubaix ainsi que de permettre des traversées piétonnes sécurisées.

La Tribonnerie 2 bénéficierait ainsi à terme d'un accès à un boulevard urbain qualitatif et paysager, avec un partage équilibré entre voitures, piétons et cycles. Dans l'attente, l'espace naturel en bordure du futur quartier et du CD6d bénéficiera d'un aménagement paysager et acoustique sous forme de butte plantée.

En conclusion, je souhaite confirmer avec vigueur l'engagement de la ville dans le développement de ce projet urbain de qualité en collaboration étroite et positive avec la Métropole. Ce projet répond non seulement aux besoins des Hémois actuels et futurs en matière de logement mais aussi aux impératifs de qualités environnementales et urbaines actuels.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Pascal NYS




Maire de Hem